

# Note de département

**MRF | N° 2020-046**

Décision du 7 mai 2020

---

**Portant délégation de signature de la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire (MRF), Chef de l'établissement MRF au responsable de l'Unité Technique Etudes (ET) en matière de sécurité et hygiène sur les opérations avec des entreprises extérieures**

---

## La Directrice du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu les articles R 4512-1 du code du travail et suivants ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (Note générale n° 2019-45) à la directrice du département du matériel roulant ferroviaire par la présidente-directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRF 2019-92 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au responsable de l'unité technique « Etudes » (ET) par la directrice du département MRF ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

Monsieur Jean-Luc FRANCOUAL, responsable de l'unité technique Etudes,

- à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins et dans le cadre de l'activité de l'unité technique Etudes tous les actes nécessaires à la mise en œuvre par la RATP en tant qu'entreprise extérieure, des prescriptions définies par les articles R 4512-1 à R4512-8 du code du travail et applicables aux interventions de la RATP dans les locaux de l'entreprise à l'initiative du plan de prévention (hors site RATP). Ces actes sont



---

notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc FRANCOUAL, responsable de l'unité technique Etudes, de donner délégation à :

- M. David NANTEUIL, responsable technique de l'unité technique Etudes,
- M. Laurent LATOUR, Chef de projet de l'unité technique Etudes,
- M. Christian JALBERT, Chef de projet de l'unité technique Etudes,
- M. Brice LEJAL, Chef de projet de l'unité technique Etudes,
- M. Sébastien CREPLET, Responsable de l'entité Contrôle Audits Qualité de l'unité technique Etudes,
- M. Fabrice CATTACIN, Chef de projet de l'unité technique Etudes,
- M. Laurent VOEGELE, Chef de projet de l'unité technique Etudes,
- M. Dominique KREMER, Chef de projet de l'unité technique Etudes,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1 de la présente décision.

## **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « 2018-201 » en date du 9 octobre 2018.

## **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 7 mai 2020

Sylvie Buglioni

Directrice du département MRF